

# GROUPE RESSOURCE

## SANTE PSYCHIQUE ET LOGEMENT

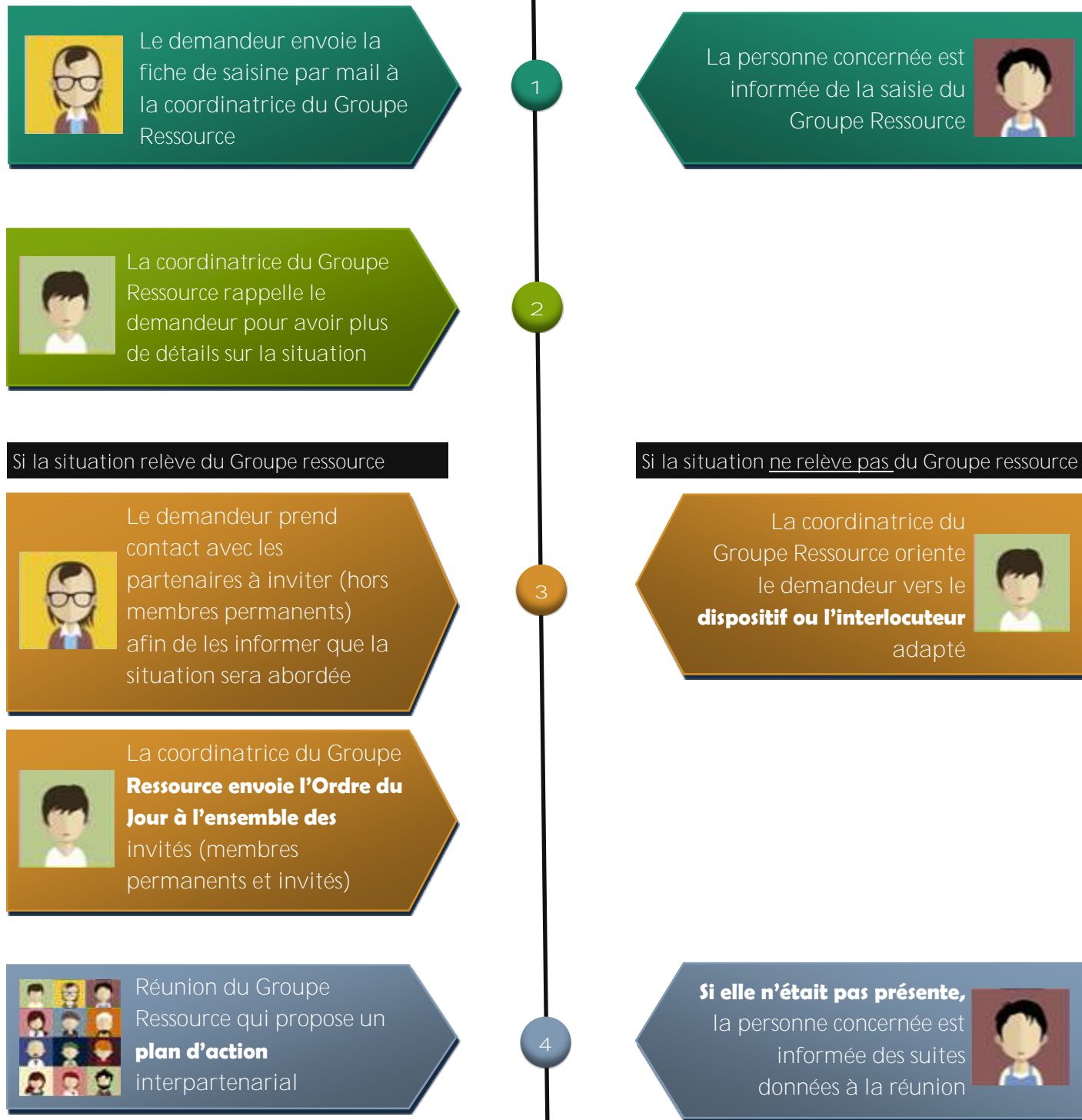
de Lyon 3<sup>e</sup>



Un groupe-ressource pour accompagner les professionnels de terrain confrontés à des situations de **souffrance psychosociale complexes dans l'habitat**



# Comment saisir le Groupe Ressource Santé Psychique et Logement?



## Objectifs du Groupe Ressource

- ▶ **Améliorer les conditions d'habitat des personnes en souffrance psychique et de leur environnement** ; c'est-à-dire permettre leur maintien / orientation dans un logement ou un hébergement adapté en prévenant le risque de dégradation de la situation et les hospitalisations en situation de crise.
- ▶ Associer les compétences de plusieurs professionnels pour une évaluation interdisciplinaire **d'une situation de souffrance psychosociale afin d'élaborer des réponses interinstitutionnelles.**

## Composition du Groupe Ressource



### MEMBRES PERMANENTS

Centre hospitalier Le Vinatier – Centre médico-psychologique (secteur G31)

- ▶ Un médecin psychiatre
- ▶ Une assistante de service social
- ▶ Une infirmière

Grand Lyon—La Métropole

- ▶ Une assistante de service social de Maison de la Métropole

Un représentant des bailleurs sociaux (travailleur social)

Un représentant du secteur « Hébergement »

- ▶ **En alternance, un travailleur social d'Aralis ou Adoma**

CCAS – Antenne Solidarités du 3<sup>e</sup>

- ▶ La responsable (coordinatrice du Groupe Ressource)
- ▶ Une assistante de service social

**L'intervenant social du Commissariat**

UNAFAM - Un représentant des familles

DES MEMBRES OCCASIONNELS **pourront être invités (professionnel qui saisit l'instance, tutelle, médecin traitant, bailleur, association... ) s'ils ont ou auront un lien dans le suivi de la personne.**

## La charte de déontologie de fonctionnement

**La charte déontologique et de fonctionnement du Groupe Ressource est composée d'un ensemble** de principes éthiques et déontologiques et de **principes d'action ou de fonctionnement** pour accompagner et légitimer les pratiques.

Cette charte est proposée aux institutions représentées au sein du Groupe Ressource. Tout **partenaire sollicitant le Groupe Ressource se doit d'en respecter les principes** :

- ◆ informer la personne concernée ou respecter son anonymat
- ◆ partager les informations dans un espace de confiance réciproque afin de respecter le secret professionnel de chacun
- ◆ travailler en réseau

La Charte est téléchargeable en ligne sur le site internet du CLSM: [www.clsmlyon.jimdo.fr](http://www.clsmlyon.jimdo.fr)

## Rappel des situations relevant du Groupe Ressource

- ◆ **Situation mêlant problématique de santé psychique, d'habitat et interrogeant quant à la** sécurité de la personne et/ou de son entourage
- ◆ Situation complexe qui perdure dans le temps et/ou qui nécessite un travail inter partenarial de prévention
- ◆ Concerne une personne majeure
- ◆ **Pas de situation d'urgence**
- ◆ Pas de saisie en première intention (le demandeur doit avoir mobilisé les dispositifs habituels de droit commun au préalable)



## Qui peut saisir le Groupe Ressource ?

**Les professionnels, membres d'une institution, d'une association ou d'une organisation** représentée au sein de la Commission Logement-Hébergement du Conseil Local de Santé Mentale. Ils devront adhérer à la Charte de déontologie.

**Si vous n'êtes pas certain(e) d'en faire partie, parlez en à vos collègues/hiérarchies, ou contactez** la coordinatrice du Groupe Ressource.

## Comment saisir le Groupe Ressource ?

En remplissant une **fiche de saisine** et en l'adressant par mail à la **Coordinatrice du Groupe Ressource**.

NB: la fiche de saisine est téléchargeable en ligne sur le site internet du CLSM: [www.clsmlyon.jimdo.fr](http://www.clsmlyon.jimdo.fr)

Le Groupe Ressource se réunit tous les deux mois (sauf juillet-août).



## Coordonnées de la Coordinatrice du Groupe Ressource

**Conseillère d'action sociale 3<sup>e</sup>/6<sup>e</sup>**, Maison de la Métropole pour les solidarités : Jocelyne GRIFFAY  
✉ [jgriffay@grandlyon.com](mailto:jgriffay@grandlyon.com)  
☎ 04 28 67 18 24

## Signataires de la Charte déontologique et de fonctionnement



- Centre Hospitalier le Vinatier
- Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon
- Grand Lyon – La Métropole
- **Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon**
- Délégation Générale du Service au Public et à la Sécurité de la Ville de Lyon
- Lyon Métropole Habitat
- Batigère Rhône Alpes
- Erilia
- Aralis
- Adoma
- Habitat et Humanisme Rhône
- Association LAHSO
- Unafam (Union Nationale des Amis et Familles de personnes malades ou handicapées psychiques)

NB : Les signataires de la première version de cette Charte sont les membres fondateurs ayant **participé au travail d'élaboration de l'instance. D'autres partenaires membres de la Commission Logement-Hébergement du CLSM de Lyon 3<sup>e</sup>** peuvent signer cette Charte, en particulier ceux régulièrement invités aux réunions du Groupe Ressource.